

Orientations

Orientation 1. Faciliter et encadrer la recherche sur le territoire

La connaissance du territoire, parfois importante dans certains domaines, reste très fragmentée entre de nombreux acteurs, acquise selon des méthodes variables et souvent difficiles d'accès. Parallèlement, les connaissances acquises restent souvent méconnues par les acteurs locaux.

Le parc national est un territoire scientifique de référence. Il a en particulier pour finalité de soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance de ses patrimoines. Il met à la disposition des chercheurs des espaces de référence dédiés tels que la réserve intégrale. La communauté scientifique peut trouver auprès de l'établissement public et de ses partenaires des accompagnements techniques voire financiers.

En s'inscrivant dans les démarches collectives portées par les Parcs nationaux et l'Agence française pour la biodiversité, le Parc national élabore et met en œuvre des politiques scientifique et de partage de la connaissance, déclinées à travers une stratégie scientifique. Celle-ci formalise les thèmes de recherche prioritaires. Elle identifie les modalités de partenariat avec les centres de recherche et d'enseignements nationaux et internationaux, et les associations, contributeurs importants de données scientifiques. Elle organise l'acquisition et le partage de l'information dans les milieux scientifiques et avec les acteurs locaux. Selon les priorités arrêtées dans la stratégie scientifique, l'établissement public apporte un accompagnement technique, logistique, voire financier.

[...]

Mesure n° 2. Organiser l'acquisition et le partage de l'information

[...]

MESURE N° 2. ORGANISER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

Le Parc national s'assure que toute la donnée qu'il produit ou collecte est stockée de façon pérenne et rendue accessible. Plus largement, son objectif à terme est que toute les données produites et celles déjà existantes sur les patrimoines et les usages du territoire soient collectées, centralisées, accessibles et également fiables. Il participe aussi au partage des connaissances de manière à ce que le public se les approprie et les réutilise.

Le Parc national et ses partenaires emploient et au besoin élaborent des bases de données interopérables que leurs agents alimentent dans le cadre de leurs missions. L'application de la stratégie scientifique du Parc national prévoit également la réalisation de conventions avec les acteurs de la connaissance pour les projets sur lesquels l'établissement public mobilise des moyens. En échange de ce soutien, les scientifiques accueillis s'engagent à mettre à disposition leurs données et à les rendre publiques dans le respect des règles et usages en vigueur (propriété intellectuelle, intégrité des éléments documentés). Enfin, une animation est organisée pour faciliter la remontée de la donnée du territoire dans les bases de données du Parc national ou directement dans les différents

Page 1 / 2

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 05-07-2024 15:54

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10310&artlang=fr>

Orientations

systèmes d'information visant à partager la donnée à une échelle nationale comme le système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

En application de la stratégie scientifique, les acteurs de la charte adoptent des protocoles d'inventaires et de suivis standardisés, en respect du cadre établi avec les autres parcs nationaux, l'Agence française pour la biodiversité et le Ministère de la culture et de la communication (ainsi que leurs services déconcentrés), afin de s'assurer de la reproductibilité des protocoles et de la fiabilité des données. Un système de validation de la donnée produite est également mis en place avec les partenaires du Parc national.

Afin d'améliorer le partage de la connaissance, un système d'information territorial, intégrant la sensibilité des données, est développé. Une stratégie de valorisation de la connaissance, en lien avec les stratégies scientifique et de découverte des patrimoines par le grand public (orientation 18), est également élaborée ; elle permet d'identifier des canaux adaptés à la sensibilisation des différents publics du territoire.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- collecte et gère des données - conventionne avec des chercheurs ou des organismes - accompagne le partage des connaissances	- facilitent l'information des habitants - communiquent les données qu'elles acquièrent (études d'impact, diagnostics territoriaux, etc.)	État et ses établissements Agences de l'eau, Parcs nationaux Régions Organismes de recherche Principaux producteurs de données CRPF, Conservatoires botaniques d'espaces naturels, Associations savantes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Développer un système d'information territorial adapté aux différents utilisateurs du territoire.
- Structurer la chaîne de données relatives aux patrimoines autour d'un réseau d'acteurs partenaires.

Pages 71 à 74

Référence ID de l'article : #5848

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-07 09:23